

Contact : europecvl@reseau-euclide.fr



Euclide

Europe Centre-val de Loire
Innovation Développement recherche

Guide Horizon Europe

Programme Cadre de l'Union européenne pour la
Recherche & l'Innovation 2021-2027

L'Europe en Centre-Val de Loire
Une chance pour tous



Version 2 (19/07/2021)

Sommaire

Edito	2
Introduction	3
Partie 1. Les opportunités détaillées au fil de l'architecture du programme	4
Pilier I. L'excellence scientifique	5
European Research Council (ERC)	5
Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA)	7
Infrastructures de Recherche	9
Pilier II. Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne	10
1. Les clusters	10
1 : Santé	10
2 : Culture, créativité et société inclusive	12
3 : Sécurité civile pour la société	13
4 : Numérique, Industrie et Espace	14
5 : Climat, Energie, Mobilité	15
6 : Alimentation, Bioéconomie, Ressources naturelles, Agriculture et Environnement	16
2. Les Missions	17
1: Adaptation au changement climatique	18
2 : Santé des océans, des mers ainsi que des eaux côtières et intérieures	19
3 : Cancer	20
4 : Santé des sols et alimentation	21
5 : Villes climatiquement neutres et intelligentes	22
3. Les Partenariats	23
4. Le Centre Commun de Recherche (JRC)	23
Pilier III. L'Europe innovante	24
Conseil européen de l'innovation (EIC)	24
Ecosystèmes européens d'innovation (EIE)	25
Institut européen de technologie (EIT)	26
Pilier IV. Elargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche	27
Partie 2. Participer au programme	28
Règles de participation	28
Coopération internationale	28
Propriété intellectuelle	29
Partie 3. Accompagnement des porteurs de projet	30
Au niveau national : le réseau des P.C.N.	31
Au niveau régional : le réseau EUCLIDE, le dispositif Project'Eur, le réseau EEN	32
Partie 4. Ressources, liens utiles, glossaire	34
Liens utiles	35
Glossaire	37

Le mot des membres d'EUCLIDE

Sorte de coup de projecteur sur Horizon Europe, ce guide a pour objectif d'apporter une information concise sur le 9^{ème} Programme Cadre de Recherche et d'Innovation de la Commission européenne, qui couvre la période 2021-2027.

Grâce à son architecture simplifiée et à son contenu synthétique, ce document est destiné à tout public souhaitant s'informer sur les opportunités offertes par Horizon Europe. Nous espérons bien sûr que ce guide intéressera en priorité les porteurs de projets de RDI, laboratoires de recherche comme entreprises et collectivités, désireux de diversifier les opportunités de partenariat et de financement à leur disposition et souhaitant valoriser leurs activités et ainsi, augmenter leur visibilité.

En effet, si un des enjeux pour les sept années à venir est que l'Europe améliore son positionnement international en termes de RDI, il est tout autant indispensable que la France soit mieux classée au sein de l'Europe, tout comme la Région Centre-Val de Loire améliore son rang en France. En effet si le taux de succès français au Programme Horizon 2020 (17%) est nettement supérieur à la moyenne européenne (12%), nous avons encore trop peu de déposants, avec un taux de participation et de coordination qui stagne à 9%, bien en-deçà de notre potentiel estimé (15%).

Pour remédier à cette situation, l'Etat français a lancé début 2020 son 1^{er} plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation, qui s'articule autour de trois grands chantiers : Inciter, Accompagner et Influencer. Ce plan affirme le rôle clé de l'échelon régional pour sa mise en œuvre, préconisant des actions qui consistent notamment à faciliter la participation des entreprises, mettre en place des mesures incitatives, tout en capitalisant sur les bonnes pratiques, cela au travers d'une organisation de l'accompagnement qui doit gagner en cohérence, s'adapter à chaque territoire selon un lien de proximité et une mutualisation, favorisant les relations public-privé.

C'est dans cet esprit qu'EUCLIDE a été créé par anticipation en 2017. EUCLIDE rassemble en effet les chargés de mission Europe des divers opérateurs qui accompagnent les acteurs dans leur participation aux opportunités européennes : les Services des Directions Europe et International (DEI) et Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert de Technologie (DESRTT) de la Région, les services de l'Etat, les Universités de Tours et d'Orléans, le CNRS et l'INSA CVL regroupés au sein de la Cellule Mutualisée Europe Recherche (CMER), des Organismes de recherche comme l'INRAE et le BRGM, l'Agence de Développement Régional DEV'UP, le Studium, La CRCI, les pôles de Compétitivité.

C'est donc tout naturellement que les membres d'EUCLIDE se mobilisent à la veille du lancement d'Horizon Europe en proposant ce guide (ce guide est une réalisation du réseau EUCLIDE mais ne l'engage pas, n'engage pas ses membres ni les établissements associés). Il sera complété progressivement au cours de la programmation, en particulier par de nouvelles sessions d'information et webinars.

Une adresse mail a été mise en place pour contacter EUCLIDE et être en lien avec le membre du réseau le plus pertinent en fonction du besoin ou de la thématique : **europcvl@reseau-euclide.fr**

Introduction

*Investir dans la recherche et l'innovation, c'est investir dans l'avenir de l'Europe,
dans la connaissance et dans de nouvelles solutions.*

Carlos Moedas, Commissaire européen à la R&I 2014-2019

Horizon Europe constitue le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation. Il dispose d'un budget total de 94.5 Mds € pour la période 2021-2027 (85.5 Mds € issus du Cadre financier pluriannuel (CFP), 4 Mds € issus d'un accord entre le Parlement européen et le Conseil en novembre 2020, et 5 Mds € émanant du plan de relance). A cela, s'ajouteront les contributions des Etats associés à Horizon Europe qui ne sont pas définies à ce jour. Ce programme prend la suite du programme Horizon 2020 et comme pour son prédécesseur, ses activités seront réalisées par le biais d'appels à propositions ouverts et concurrentiels.

Horizon Europe a pour enjeu de concrétiser la volonté de l'Union européenne de se démarquer dans un contexte de forte compétition internationale. Il vise à offrir une meilleure visibilité à la recherche et à l'innovation de pointe, à attirer les meilleurs talents et à faire face aux problématiques mondiales actuelles.

Ce programme-cadre a pour objectifs de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'Union européenne et de stimuler sa compétitivité. Il vise à concrétiser les priorités stratégiques de l'Union et à contribuer à répondre aux problématiques mondiales. Horizon Europe souhaite ancrer encore plus profondément et concrètement la recherche et l'innovation dans un contexte marqué par les défis sociétaux et européens.

La configuration en piliers est maintenue dans le programme Horizon Europe. Cette organisation était considérée comme un réel facteur d'amélioration dans le cadre du programme Horizon 2020. Ainsi, le programme Horizon Europe se décline en trois piliers et un pilier transversal :

Pilier 1. Excellence scientifique

Pilier 2. Problématiques mondiales et la compétitivité industrielle européenne

Pilier 3. Europe innovante

Pilier transversal. Elargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche

Horizon Europe poursuit l'effort initié dans Horizon 2020, en mettant l'accent sur la science ouverte et l'accès aux résultats et aux données de recherche par les différentes parties prenantes. Horizon 2020 avait permis la mise en place d'une politique d'accès ouvert, mais Horizon Europe va encore plus loin en exigeant un accès ouvert immédiat aux publications et aux données, ainsi qu'aux plans de gestion des données issues de la recherche.

Ce programme se distingue du précédent par l'approche novatrice des "missions spécifiques". Elles concernent en particulier le deuxième pilier et visent à combiner une définition descendante des grandes lignes directrices du programme et une conception ascendante des solutions afin de générer un impact plus significatif face aux défis sociétaux. La création du Conseil européen de l'innovation est une autre nouveauté qui visera à constituer un outil stratégique permettant de soutenir l'innovation de rupture à l'échelle européenne, en lien avec les niveaux nationaux et locaux. De manière plus générale, le nouveau cadre financier pluriannuel global post-2020 prévoit la simplification des formalités administratives tant pour les bénéficiaires que pour les autorités de gestion, davantage de clarification dans la fixation des objectifs à atteindre et un focus renforcé sur les notions de performance et d'évaluation des politiques européennes financées.

Plus de 17.000 participants français ont bénéficié de près de 6,8 Mds € sous le programme Horizon 2020. Au-delà du simple soutien financier, la participation à un projet européen de recherche et d'innovation permet de développer des partenariats à l'international, le niveau d'expertise, de valoriser des activités de recherches et d'augmenter sa visibilité.

Ce guide s'adresse à tout organisme de recherche et entreprise qui souhaite s'informer sur les possibilités offertes par le programme Horizon Europe. Organisé en trois parties, il présente la structure du programme, les modalités de participation et les ressources disponibles pour participer à un projet Horizon Europe aux niveaux national et régional. Ce guide a pour objectif de donner un aperçu global des opportunités de financement et de permettre ainsi de déterminer rapidement si Horizon Europe peut constituer une solution de financement pour votre projet.

Partie 1. Les opportunités détaillées

Les opportunités du programme Horizon Europe vous sont présentées en suivant l'architecture du programme articulé autour de 4 piliers :

Pilier I. **L'excellence scientifique**

Pilier II. **Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne**

Pilier III. **L'Europe innovante**

Pilier IV. **Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche**

Pilier I. L'excellence scientifique

Doté de 23,546 Mds €, soit 27% du budget total du programme Horizon Europe, le pilier I vise à soutenir :

- des projets de recherche fondamentale à travers le Conseil européen de la recherche ;
- le financement de recrutements, d'échanges et des bourses pour les chercheurs dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie ;
- la mise en réseau, l'accès et le développement dans des infrastructures de recherche.

1. European Research Council (ERC)

Objectifs : atteindre l'excellence scientifique en Europe en soutenant la recherche fondamentale pour des «*principal investigators*» (PI) proposant des projets innovants et ambitieux à la frontière de la connaissance. Les appels ERC sont des appels *blancs*, tous les domaines de recherche sont éligibles. Le volet est doté de 15,027 Mds pour 2021-2027.

Appels à projets : 5 bourses différentes

- **Starting (StG) :** 2-7 ans après la soutenance de thèse : jeune chercheur souhaitant prouver son indépendance scientifique et monter sa propre équipe de recherche. 1,5M€ pour 5 ans.
- **Consolidator (CoG) :** 7-12 ans après la soutenance de thèse : chercheur en début de carrière souhaitant consolider son équipe de recherche autour d'une thématique ambitieuse et innovante. 2M€ pour 5 ans.
- **Advanced (AdG) :** 12 ans ou plus après la soutenance de thèse : chercheur expérimenté et leader reconnu dans son domaine de recherche. 2,5M€ pour 5 ans.
- **Synergy (SyG) :** pour des projets collaboratifs de 2 à 4 porteurs.
- **Proof of concept (PoC) :** pour les lauréats ERC souhaitant prolonger leur bourse et valoriser leurs résultats.

!! A partir de 2021, la date à prendre en compte est celle **du jour de la soutenance de la thèse** et non celle de la délivrance du diplôme.

Dossier : Le dossier ERC est l'un des plus courts d'Horizon Europe, il a l'avantage de se concentrer essentiellement sur l'idée scientifique et la carrière du chercheur.

- A :** partie administrative regroupant le budget le questionnaire éthiques et sécurité et les informations générales du projet ;
- B1 :** extended synopsis du projet (5 pages résumant l'idée générale) + CV du chercheur (2p) + publications ;
- B2 :** state of the art & methodology (14p) propos scientifique développé.

Actions financées : coûts de personnels (permanents et non permanents, hors personnel administratif), missions, équipements et consommables (hors gaz, fluides et électricité, sauf exception), colloques de présentations de résultats, open access et frais de publications, summer school et action de diffusion vers le public, sous-traitance (hors facturation interne). 1M€ supplémentaire peut être alloué au porteur du projet s'il démontre ou la nécessité d'acquérir un équipement onéreux, ou la volonté de monter une start-up innovante, ou le besoin d'accéder à des infrastructures scientifiques coûteuses et indispensables à la réalisation du projet.

Financements UE : 100% des dépenses éligibles + 25% de coûts indirects

Bénéficiaires : tout chercheur (détenteur d'un doctorat valable en Europe) du secteur public ou privé, soutenu par une Institution d'Accueil (*Host Institution*) qui s'engage à accueillir le chercheur et son projet recherche.

! L'ERC est une bourse individuelle attribuée **à un chercheur** et non à une institution, elle est « portable » et peut donc se déplacer avec le porteur du projet si celui-ci décide de changer d'institution d'accueil.

Procédure : dépôt en une seule fois sur le portail du participant. Evaluation du projet en 2 étapes avec un oral à Bruxelles si le projet passe les deux étapes d'évaluation du dossier.

Exemples de projets financés en région Centre-Val de Loire

■ **ERC CoG FUN-PM** hébergé par le CNRS dans les locaux de ICARE. Thématique : construction d'un appareil de mesure pour le développement de biocarburants et l'analyse de particules.

■ **ERC StG Therautism** Hébergé CNRS dans les locaux du laboratoire PRC (Nouzilly). Thématique : interaction sociale des personnes atteintes de la maladie de l'Autisme.

■ **ERC StG COMBINEPIC** hébergé CNRS à l'Institut Denis Poisson (Tours). Thématique : mathématiques appliquées.

■ **ERC CoG PERFORMART** hébergé CNRS au CESR (Tours). Thématique : Art roman aux 17^{ème} et 18^{ème} siècle, l'influence des familles de nobles sur la vie artistique à Rome.

Opportunités similaires :

Les bourses ERC sont l'unique instrument dans Horizon Europe permettant de financer un seul chercheur proposant le projet de son choix dans le cadre de la recherche fondamentale.

On peut cependant proposer (selon le projet) au chercheur de regarder les autres appels « *blancs* » qui existent lorsque l'ERC ne lui convient pas. Parmi ces appels, on retrouve :

- les projets MSCA, si le chercheur souhaite développer la formation en Europe,
- les Infrastructures, s'il veut former un réseau d'infrastructures de recherche innovantes,
- les EIC, si son projet n'est pas fondamental, mais qu'il se tourne plutôt vers le marché et/ou s'il se place sur un niveau élevé de l'échelle TRL (Technology Readiness Level).

Lien : [ERC Panel](#)

Programme de travail des actions ERC 2021 : [ici](#)

2. Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA)

Objectifs : favoriser la carrière des chercheurs à travers la mobilité permettant l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences. Financer des recrutements de chercheurs internationaux. Le volet est doté de 6,333 Mds € sur 2021-2027.

Financements UE : l'intégralité des besoins est financée sur la base de forfaits.

Bénéficiaires : Chercheurs, PME, Universités, Instituts de recherche, Entreprises...

Types d'actions :

- **Postdoctoral Fellowships** (*anciennement IF*) : Programme de bourses individuelles postdoctorales visant à soutenir les carrières des chercheurs et favoriser l'excellence dans la recherche. Elles permettent d'accroître la mobilité internationale, interdisciplinaire et intersectorielle.

Conditions d'éligibilité : Entité légale basée dans un état membre ou pays associé, chercheurs de toute nationalité. Les chercheurs doivent être titulaire d'un doctorat à la date d'échéance de l'appel à proposition. Ils doivent avoir maximum 8 ans d'expérience dans le domaine de la recherche après l'obtention du doctorat (pas pris en compte dans cette durée les pauses de carrière, le chômage, les périodes de travail en dehors de la recherche). Ils ne doivent pas avoir résidé ou exercé leur activité principale (travail, études, etc.) dans le pays du bénéficiaire (pour les bourses postdoctorales européennes), ou de l'organisation d'accueil pour la phase sortante (pour les bourses postdoctorales mondiales) pendant plus de 12 mois au cours des 36 mois précédant la date limite de l'appel.

- **Doctoral Networks** (*anciennement ITN*) : Programme de réseaux doctoraux soutenant des formations conjointes de recherche et des formations doctorales mises en œuvre par des partenariats entre des universités, instituts de recherche, entreprises, et autres acteurs socio-économiques. Il permet de former des doctorants hautement qualifiés, stimuler la créativité et renforcer leurs capacités d'innovation.

Conditions d'éligibilité : Besoin d'au moins 3 entités indépendantes et chacune doit être établie dans un état membre ou un pays associé différent. Au moins un des bénéficiaires doit venir d'un état membre. Tous les bénéficiaires doivent recruter au moins un doctorant (accueil et encadrement). Maximum 40% de la contribution financière de l'UE peut être alloué à des bénéficiaires d'un même pays/organisation internationale. Les chercheurs recrutés doivent être inscrits dans un programme doctoral dans au moins un état membre de l'UE ou pays associé (au moins 2 pour un doctorat conjoint). Aucune restriction sur la nationalité du doctorant. Les chercheurs ne doivent pas avoir résidé dans le pays du recruteur pendant plus de 12 mois au cours des 3 années précédant la date de recrutement.

- **Staff Exchanges** (*anciennement RISE*) : Cette action d'échange est ouverte à tous les types de personnels de recherche ou personnels administratifs et techniques impliqués dans la R&I. Elle favorise les collaborations internationales, intersectorielles et interdisciplinaires et ouvre des perspectives de carrière à la fois dans le monde académique et non-académique.

Conditions d'éligibilité : Consortium d'un minimum de 3 entités légales basées dans 3 pays différents dont 2 basées dans un état membre ou pays associé. Cas spécial : Le Consortium composé exclusivement d'entités d'un même secteur (académique ou non-académique) doit avoir en supplément au moins une organisation basée dans un pays tiers non-associé au programme Horizon Europe.

- **Cofund** : Action visant à cofinancer un programme de mobilité déjà existant ou en cours de création monté par une institution dans l'optique de soutenir la mobilité de doctorants ou postdoctorants.

Conditions d'éligibilité : Une seule entité juridique dans un État membre ou un pays associé. Des partenaires supplémentaires peuvent être inclus dans le projet.

- **MSCA and Citizens** : Action de soutien, de sensibilisation et promotion de la recherche notamment auprès du grand public. Elle permet de mettre en avant l'importance et les avantages de la recherche et de l'innovation et mettre en évidence son impact concret sur la vie quotidienne des citoyens. Elle organise notamment la « European Researchers' Night ».

Conditions d'éligibilité : La Nuit européenne des chercheurs peut être organisée soit par un seul bénéficiaire, soit par plusieurs organisations constituant un partenariat au niveau régional, national ou international. Les entités éligibles pour un financement de l'UE sont celles établies dans un État membre ou un pays associé.

Dépenses éligibles indicatives / mois :

Postdoctoral Fellowships

- **Pour le chercheur** Living: 5080 € ; Mobility: 600 € ; Family: 660 €
- **Pour l'établissement** Research, Training and Networking costs : 1000 € ; Management and indirect costs : 650 €

Doctoral Networks

- **Pour le chercheur** Living: 3400 € ; Mobility: 600 € ; Family: 660 €
- **Pour l'établissement** Research, Training and Networking costs : 1600 € ; Management and indirect costs : 1200 €

Staff Exchanges

- **Pour le personnel détaché** Top-up allowance : 2300 €
- **Pour l'établissement** Research, Training and Networking costs : 1300 € ; Management and indirect costs : 1000 €

Cofund

- **Doctorant** 2800 €
- **Chercheur confirmé** 3980 €

Procédure : dépôt en une étape (one stage)

Illustrations en Centre-Val de Loire sur la programmation 2014-2020 :

- Université de Tours :
Projet IF - ExpSoundScapes - [lien](#)
Projet IF – SPECTACLECONOMICS – [lien](#)
- Université d'Orléans :
Projet RISE [Endorse](#) - [lien](#)
- CNRS :
Projet IF - WCvolcano [lien](#)
Projet ITN – Insect Doctors [lien](#)

Appels similaires ou ayant la même cible ou autre programme :

La mobilité peut faire partie d'autres appels (Erasmus+).

Programme de travail des actions MSC 2021-2022 : [ici](#)

3. Infrastructures de Recherche

Objectifs : renforcer la recherche européenne grâce à des infrastructures de recherche et de technologie de classe mondiale. Rendre ces infrastructures accessibles à la communauté scientifique internationale. Développer des infrastructures de recherche européennes d'excellence, promouvoir leur potentiel d'innovation et leurs ressources humaines. Le volet est doté de 2,186 Mds € sur 21-20.

Financements UE : 100% partenaires académiques, 70% partenaires non-académiques (RIA)

Bénéficiaires : tout organisme public ou privé dont entreprises, autorités publiques ou gouvernementales, groupes de recherche relevant d'université ou d'instituts de recherche, institutions **dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational**.

Actions financées : Vous devez posséder une infrastructure de recherche d'intérêt transnational (toute installation fournissant des services, données ou ressources pour mener des recherches). Les projets visent à **mettre en réseau votre infrastructure avec d'autres similaires en Europe**. Ensuite le réseau s'engage à **soutenir l'accès transnational et / ou virtuel aux chercheurs à leur infrastructures** ainsi que la formation à leur utilisation. Enfin des **activités de recherche** visant à améliorer, personnaliser et intégrer les services fournis par les infrastructures, à faciliter et à intégrer les procédures d'accès et à poursuivre développer la fourniture de services à distance ou virtuelle sont attendues.

Types de projets et Thématiques : L'appel à projet générique est non thématique mais il existe aussi des appels thématiques, voici ci-dessous les différents axes du programme

DÉVELOPPER, CONSOLIDER ET OPTIMISER LE PAYSAGE DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE EUROPÉENNES, MAINTENIR LE LEADERSHIP MONDIAL (INFRADEV) Appel générique ; Mise en réseau, développement, mise à disposition, création d'infrastructures

PERMETTRE UN ÉCOSYSTÈME OPÉRATIONNEL, OUVERT ET ÉQUITABLE (INFRAEOSC) Permettre l'accès aux données scientifique FAIR et soutien aux initiatives aidant à générer des normes, des spécifications et des recommandations mondiales pour le partage ouvert des données, des publications et des logiciels de recherche.

SERVICES D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE POUR SOUTENIR LA RECHERCHE EN SANTÉ, ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION VERTE ET NUMÉRIQUE ET FAIRE AVANCER LA CONNAISSANCE AUX FRONTIÈRES (INFRA SERV). Recherche sur le cancer ; Agriculture durable et résiliente et des transitions agro-écologiques ; Répondre aux risques climatiques sur l'environnement ; Nouveaux matériaux pour une économie circulaire ; Relèvement de l'Europe après les crises socio-économiques ; Neurosciences pour la santé et la technologie inspirée du cerveau.

PROCHAINE GÉNÉRATION D'INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE, D'OUTILS ET DE MÉTHODES ET DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES AVANCÉES (INFRA TECH)

CONNECTIVITÉ DES RÉSEAUX DANS LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION - PERMETTRE UNE COLLABORATION SANS FRONTIÈRES (INFRA NET) Connectivité réseau dans la recherche et l'éducation. Accord de partenariat (FPA) pour la recherche et l'éducation distance ou virtuelle

Programme de travail des actions Infrastructure de recherche : [ici](#)

Exemples de projets financés en région Centre-Val de Loire :

■ **Eurochamp2020** hébergé par le CNRS dans les locaux de ICARE. Intégration des chambres de simulation européennes pour l'étude des processus atmosphériques - Vers 2020 et au-delà.

■ **HEMERA** hébergé CNRS dans les locaux du laboratoire TAAM. Thématique : vers des ressources et des services durables pour les souris faisant progresser la recherche sur la santé humaine.

Pilier II. Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne

Doté de 47,428 Mds € soit **56%** du budget global du programme, le pilier II a pour **objectif** de soutenir les projets apportant des réponses aux défis sociétaux et se décline ainsi :

- **Les clusters**
- **Les partenariats**
- **Les missions**
- **Le Centre commun de recherche (JRC)**

1. Les clusters

Les clusters intègrent des regroupements d'activités de recherche et d'innovation autour des enjeux suivants :

- **Santé**
- **Culture, créativité et société inclusive**
- **Sécurité civile pour la société**
- **Numérique, industrie et espace**
- **Climat, énergie et mobilité**
- **Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement**

Les activités soutenues seront principalement des projets collaboratifs sélectionnés sur la base d'appels à propositions (AAP) compétitifs.

■ Cluster 1 : Santé

Objectifs : les actions soutenues viseront à générer de nouvelles connaissances et des solutions innovantes afin de protéger la santé et le bien-être des citoyens, renforcer la viabilité de ses systèmes de soins de santé et de protection sociale dans l'UE, et booster la compétitivité de l'industrie des soins de santé.

Doté de 6,893 Mds € pour 2021-2027, le cluster **Santé** s'articule autour de 6 **destinations** (domaines d'intervention):

1. Rester en bonne santé dans une société en mutation rapide (4 APP en 2021 et 4 en 2022)
2. Vivre et travailler dans un environnement favorable à la santé (4 APP en 2021 et 1 en 2022)
3. Lutter contre les maladies et réduire le fardeau de la maladie (7 APP en 2021 et 7 en 2022)
4. Garantir l'accès à des soins de santé innovants, durables et de qualité (3 APP en 2021 et 4 en 2022)
5. Exploiter pleinement le potentiel des nouveaux outils, technologies et solutions numériques pour une société saine (3 APP en 2021 et 3 en 2022)
6. Maintenir une industrie de la santé innovante, durable et compétitive au niveau mondial (3 APP en 2021 et 5 en 2022)

Types d'actions : Actions de recherche et d'innovation (RIA) en majorité, mais aussi Actions de coordination et de soutien (CSA), Actions d'innovation (IA), Co-funded Partnership, Innovation Partnership

Bénéficiaires : chercheurs, PME, professionnels de la santé et des soins, autorités publiques nationales/régionales, European partnerships...

Financements UE :

- RIA : **100%** des dépenses éligibles
- IA : **70%** des dépenses éligibles pour les partenaires à but lucratif et de **100%** pour les autres partenaires.
- CSA : **100%** des dépenses éligibles
- Partnerships : Taux spécifiés dans les documents dédiés.

Procédure : one stage ou two stage en fonction des appels à projets

Dépenses éligibles : coûts de personnels, frais d'amortissement d'équipement, consommables, frais de missions, etc.

Lien vers le programme de travail 2021-2022 : [lien](#)

Illustration :

FAIR porté par l'INSERM, avec l'Université de Tours comme partie tierce liée. La recherche est axée sur la flagelline immunomodulatrice, une protéine unique qui renforce les défenses immunitaires innées des cellules épithéliales des voies aériennes, et sur le développement d'une administration en aérosol spécifique aux voies aériennes par nébulisation. Plus d'info [ici](#).

Autres programmes européens proposant des opportunités similaires :

> **Mission cancer** : pour lutter contre le cancer dans tous ses stades, de la prévention de la maladie au soutien aux survivants en passant par la prise en charge des soins palliatifs, pour l'ensemble des tranches d'âge et des types de cancers.

> **EU4Health**, un programme de l'UE développé en réponse au COVID-19, qui a pour objectif de construire des systèmes de santé "résilients" en Europe.

> **Digital Europe** et **Connecting Europe Facility** pour la création de l'infrastructure numérique nécessaire aux outils de santé numériques.

■ Cluster 2 : Culture, créativité et société inclusive

Objectifs : doté de 1,385 Mds € pour 2021-2027, le cluster 2 visera à atteindre les priorités de l'UE pour la culture, la créativité et une société inclusive, traduites dans **trois destinations** :

1. Recherche innovante sur la démocratie et la gouvernance - DEMOCRACY (5 AAP en 2021 et 9 AAP en 2022)
2. Recherche innovante sur le patrimoine culturel européen et les industries culturelles et créatives - HERITAGE (6 AAP en 2021 et 10 AAP en 2022)
3. Recherche innovante sur les transformations sociales et économiques - TRANSFORMATIONS (7 AAP en 2021 et 10 AAP en 2022)

Bénéficiaires : tout organisme public ou privé dont entreprises, autorités publiques (locales, régionales ou nationales), groupe de recherche relevant d'université ou d'instituts de recherche, institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational, organisations et chercheurs de pays tiers, organisations internationales ou de la société civile, associations....

Types d'actions et financements UE

- **Action de recherche et d'innovation** (RIA) : **100%** des dépenses éligibles
- **Action de coordination et de soutien** (CSA) : **100%** des dépenses éligibles

Actions financées : recommandations politiques, boîtes à outils, récits, méthodologies, base de données, nouveaux outils numériques, nouvelles stratégies efficaces et durables, actions préventives, etc...

Calendrier des appels : [lien](#)

Les appels à projet **2021** seront ouverts du **22/06/2021 au 07/10/2021**

Les appels à projet **2022** seront ouverts du **20/01/2022 au 20/04/2022**

Programme de travail 2021-2022 : [lien](#)

Autres programmes européens soutenant des opportunités similaires :

- > **Europe créative** : vise à encourager les acteurs des secteurs audiovisuels, culturels et créatifs à déployer en Europe et au-delà des projets de co-création et de coopération, à élargir leur public, en contribuant aux priorités européennes d'inclusion et d'égalité des genres, aux transition verte et numérique, et à la protection de la diversité culturelle et linguistique. [lien](#)
- > **Erasmus+** : vise à soutenir les activités dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il soutient également la recherche, la mise en réseau et le débat politique sur des sujets liées à l'UE. [lien](#)
- > **Citoyens, Egalité, Droits & Valeurs** : vise à protéger et promouvoir les droits civiques et les valeurs consacrés dans les traités, et encourager la participation civique et démocratique, afin de soutenir des sociétés ouvertes fondées sur l'état de droit, démocratiques, égales et inclusives. [Lien](#) vers les appels en cours.

■ Cluster 3 : Sécurité civile pour la société

Objectifs : doté de 1.303 Mds € pour 2021-2027, le cluster vise à faire émerger des méthodes et technologies pour la sécurité civile des citoyens, en soutenant les forces d'intervention, de police et primo-intervenants, ainsi que les autorités publiques œuvrant pour la sécurité des citoyens.

Les appels à projet issus de ce cluster seront répartis dans **six destinations** :

1. Mieux protéger l'UE et ses citoyens contre la criminalité et le terrorisme (12 AAP en 2021 et 7 AAP en 2022)
2. Gestion efficace des frontières extérieures de l'UE (5 AAP en 2021 et 5 AAP en 2022)
3. Infrastructure protégée (2 AAP en 2021 et 2 AAP en 2022)
4. Augmentation de la cybersécurité (4 AAP en 2021 et 4 AAP en 2022)
5. Une société résistante aux catastrophes pour l'Europe (6 AAP en 2021 et 9 AAP en 2022)
6. Renforcement de la recherche et de l'innovation en matière de sécurité (5 AAP en 2021 et 4 AAP en 2022)

Bénéficiaires : tout organisme public ou privé dont entreprises, autorités publiques (locales, régionales ou nationales), groupe de recherche relevant d'université ou d'instituts de recherche, institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational, organisations et chercheurs de pays tiers, organisations internationales ou de la société civile....

Types d'actions et financements UE :

- **Action de recherche et d'innovation (RIA)** : 100% des dépenses éligibles.
- **Action d'innovation (IA)** : 70% des dépenses éligibles pour les partenaires à but lucratif et de 100% pour les autres partenaires.
- **Action de coordination et de soutien (CSA)** : 100% des dépenses éligibles

Actions financées : méthodes et technologies innovantes pour la sécurité civile des citoyens, méthode d'évaluation des risques, nouveaux outils et systèmes, etc...

Calendrier des appels :

Les appels à projet 2021 seront ouverts du **15/04/2021 au 08/09/2021**

Les appels à projet 2022 seront ouverts du **15/03/2022 au 08/09/2022**

Programme de travail (WP) 2021-2022 : [lien](#)

■ Cluster 4 : Numérique, Industrie et Espace

Objectifs : maintenir une forte présence européenne industrielle et technologique dans les parties clés des chaînes d'approvisionnement numériques et dans les écosystèmes industriels, tout en son implication en toute sécurité dans l'espace. Les investissements soutenus devront proposer des technologies compétitives, durables et fiables pour une industrie européenne avec un leadership mondial dans des domaines clés, tout en maximisant les bénéfices pour la société et en tenant compte de la diversité des contextes sociaux, économiques et territoriaux en Europe.

Doté de 13,462 Mds € pour la période 2021-2027, le cluster s'articule autour de **dix destinations** :

1. Production climatiquement neutre, circulaire et digitalisée (17 AAP en 2021 et 13 en 2022)
2. Autonomie accrue dans les chaînes de valeur stratégiques pour une industrie résiliente (23 AAP en 2021 et 21 en 2022)
3. Technologies de pointes mondialement en matière de données et de calcul (5 AAP en 2021 et 5 en 2022)
4. Technologies numériques et émergentes pour la compétitivité et l'adaptation au Pacte vert (24 AAP en 2021 et 14 en 2022)
5. Autonomie stratégique ouverte dans le développement, déploiement, et l'usage global d'infrastructures, services, applications et données spatiales (11 AAP en 2021 et 11 en 2022)
6. Un développement éthique et centré sur l'homme des technologies numériques et industrielles (24 AAP en 2021 et 7 en 2022)

Bénéficiaires : tout organisme public ou privé dont entreprises, autorités publiques (locales, régionales ou nationales), groupe de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche, institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational, organisations et chercheurs de pays tiers, organisations internationales ou de la société civile, etc.

Types d'actions et financements UE

- **IA** : **70%** des dépenses éligibles pour les partenaires à but lucratif et de **100%** pour les autres
- **RIA** : **100%** des dépenses éligibles
- **CSA** : **100%** des dépenses éligibles
- **Pre-commercial Procurement**

Programme de travail (WP) 2021-2022 : [lien](#)

Illustration :

DEVULC Projet de dévulcanisation mécanique du caoutchouc par CO2 supercritique.
Partenaire régional : Phenix Technologies.

Autres programmes européens présentés des opportunités similaires :

- > **Life+** : vise à soutenir des projets Environnement et Economie circulaire.
- > **Innovation Fund** : ce fonds a pour objectif de financer des projets innovants visant à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.
- > **Digital Europe** : programme dédié aux innovations numériques
- > **EU Space Programme**

-

■ Cluster 5 : Climat, Energie, Mobilité

Objectifs : accélérer les transitions verte et digitale de la société européenne afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 ; accélérer la transition des secteurs énergétiques et de la mobilité vers des modèles beaucoup moins émetteurs de GES tout en stimulant leur compétitivité et leur résilience.

Doté de 13,462 Mds €, le cluster s'articulera autour de **six destinations** :

1. Sciences du climat et réponses pour la transformation vers la neutralité climatique (9 AAP en 2021, 8 AAP en 2022)
2. Solutions trans-sectorielles pour la transition climatique (16 AAP en 2021, 11 AAP en 2022)
3. Une offre énergétique durable, sûre et compétitive (35 AAP en 2021, 32 AAP en 2022)
4. Une consommation énergétique efficiente, durable et inclusive (8 AAP en 2021, 10 AAP en 2022)
5. Solutions propres et compétitives pour tous les modes de transport (17 AAP en 2021, 14 AAP)
6. Des transports sûrs et résilients et des services de mobilité intelligents pour les passagers et les marchandises (13 AAP en 2021, 15 AAP en 2022)

Bénéficiaires : tout organisme public ou privé dont entreprises, autorités publiques (locales, régionales ou nationales), groupe de recherche relevant d'université ou d'instituts de recherche, institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational, organisations et chercheurs de pays tiers, organisations internationales ou de la société civile....

Types d'actions et financements UE :

- **Action d'innovation** (IA) : **70%** des dépenses éligibles pour les partenaires à but lucratif et de 100% pour les autres.
- **Action de recherche et d'innovation** (RIA) : **100%** des dépenses éligibles
- **Action de coordination et de soutien** (CSA) : **100%** des dépenses éligibles

Illustration :

[IAHYA](#) - Développer un système de stockage de l'hydrogène pour les véhicules.

Partenaire régional : RAIGI

[ENOS](#) - Enabling onshore CO2 storage in Europe

Partenaire régional : BRGM

Programme de travail (WP) 2021-2022 : [lien](#)

Autres programmes européens présentant des opportunités similaires :

- > **Life** : vise à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Pour la période 2021-2027, un sous-programme sera dédié à la transition énergétique propre.
- > **Connecting Europe Facility** : soutient les investissements dans les projets d'infrastructure européenne d'intérêt commun dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications.
- > **Innovation Fund** : ce fonds a pour objectif de financer des projets innovants visant à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.

■ Cluster 6 : Alimentation, Bioéconomie, Ressources naturelles, Agriculture et Environnement

Objectifs : doté de 8,952 Mds € pour 2021-2027, le cluster vise à améliorer et équilibrer les objectifs environnementaux, sociaux et économiques et de mettre les activités économiques humaines sur la voie de la durabilité.

Les appels à projet issus de du programme de travail 2021-2022 sont répartis dans **sept destinations** :

1. Biodiversité et services écosystémiques (35 AAP : 22 en 2021 et 13 en 2022)
2. Des systèmes alimentaires justes, sains et respectueux de l'environnement du producteur au consommateur (39 AAP : 19 en 2021 et 20 en 2022)
3. Economie circulaire et bioéconomie (22 AAP : 9 en 2021 et 13 en 2022)
4. Un environnement propre et sans pollution (14 AAP : 10 en 2021 et 4 en 2022)
5. Terres, océans et eau pour l'action climatique (15 AAP : 10 en 2021 et 5 en 2022)
6. Communautés urbaines, rurales et côtières résilientes, inclusives et saines (13 AAP : 6 en 2021 et 7 en 2022)
7. Une gouvernance innovante, des observations environnementales et des solutions numériques pour atteindre les objectifs du Green Deal (43 AAP : 28 en 2021 et 15 en 2022)

Calendrier des appels :

Les appels à projet 2021 seront ouverts du **18/05/2021 au 01/09/2021**

Les appels à projet 2022 seront ouverts du **28/10/2021 au 15/02/2022** (date limite pour la 2nde phase de dépôt des AAP en 2 étapes : **06/09/2022**)

Bénéficiaires : **tout organisme public ou privé** dont entreprises, autorités publiques (locales, régionales ou nationales), groupe de recherche relevant d'université ou d'instituts de recherche, institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational, organisations et chercheurs de pays tiers, organisations internationales ou de la société civile, etc.

Types d'actions et financements UE :

- **Action d'innovation (IA)** : **70%** des dépenses éligibles pour les partenaires à but lucratif et **100%** pour les autres partenaires.
- **Action de recherche et d'innovation (RIA)** : **100%** des dépenses éligibles
- **Action de coordination et de soutien (CSA)** : **100%** des dépenses éligibles

Illustration :

GRACE Développer de nouvelles cultures (miscanthus, chanvre) adaptées aux sols détériorés pour de nouvelles voies de valorisation.

Partenaire régional : **Solvabiom**.

Programme de travail (WP) 2021-2022 : [lien](#)

Autres programmes européens soutenant des opportunités similaires :

- > **Life** : soutient des projets dans les domaines de l'environnement

2. Les Missions

Objectifs et périmètre : dotées au total de 4,5 Mds€ (soit 10% du pilier II), les missions thématiques adoptent une approche **bottum-up** pour apporter des solutions aux grands défis auxquels est confrontée la société en associant les citoyens à leur création et leur mise en œuvre. Elles sont au nombre de 5 :

1. Adaptation au changement climatique ;
2. Santé des océans, des mers ainsi que des eaux côtières et intérieures ;
3. Cancer ;
4. Santé des sols et alimentation ;
5. Villes climatiquement neutres et intelligentes.

Mise en œuvre : chaque mission se compose d'un **portefeuille d'actions**, d'objectifs détaillés, de domaines d'interventions spécifiques, d'une stratégie d'investissement et d'indicateurs de performance.

Public cible : Académiques, industriels, collectivités...

Financement UE : 100%

Critères d'évaluation :

- **L'impact** sera évalué à un double niveau : au niveau du projet, et au niveau de la mission dans sa globalité. La **complémentarité** entre les projets constituant le portefeuille de la mission sera vérifiée.
- Si le projet ne délivre pas les effets escomptés, le porteur de projet devra recalibrer son projet pour mieux participer à la mise en œuvre de l'objectif premier de la mission sous peine d'un arrêt des financements .

Gouvernance : pour chaque mission, un comité (« Board »), composé d'une quinzaine d'experts issus de divers horizons, définit les objectifs et les modalités de mise en œuvre des actions.

Calendrier : actuellement en phase préparatoire, les missions devraient être lancées dans leur intégralité d'ici la fin 2021. La Commission européenne travaille des "Plans de mise en œuvre" pour chacune des missions pendant l'été 2021. À la suite de ce travail, les programmes de travail d'Horizon Europe seront amendés afin d'intégrer des AAP dédiés aux missions.

Actions préparatoires lancées :

1. **Coopération transnationale sur les missions** (CSA) visant à mettre en place l'architecture institutionnelle, la contribution des États membres au déploiement des missions au niveau national ainsi qu'un Réseau de missions. Budget : 2 M€
2. **Événements** (CSA) : le réseau retenu sera chargé d'organiser des actions d'échanges et de suivi impliquant les citoyens, ainsi que le **Salon annuel de l'innovation des Missions** réunissant innovateurs (ERC, bénéficiaires EIC, industrie, BEI, etc.) et acheteurs (industrie, capital-risqueurs...). Budget 2 M€

Programme de travail (WP) Missions : 2021-2022 : [lien](#)

■ Mission Adaptation au changement climatique

Objectifs : faire face à l'urgence climatique en faisant de l'Europe un continent plus résilient et mieux préparé, en adoptant dans une vision inclusive de la transition climatique, qui place le citoyen, les parties prenantes et les territoires au cœur des réflexions et des actions. 3 objectifs opérationnels à l'horizon 2030 sont définis :

1. Préparer l'Europe aux « **disruptions climatiques** », et accompagner tous les citoyens, les collectivités et régions à mieux se saisir des enjeux liés au climat. D'ici 2030, toutes les collectivités (régions, départements, inter-communautés...) devront avoir accès aux outils et données nécessaires et fiables pour mettre en œuvre des systèmes de prévention des risques efficaces et adaptés.
2. Accélérer la **transition** vers un futur climatiquement résilient. D'ici 2030, **200 collectivités « accélérateurs »** auront à l'appui de solutions de recherche et d'innovation développé leur propre stratégie de transition, cocréé et testé des actions, créé les conditions favorables pour des transformations sociétales afin de permettre une transition climatique.
3. Renforcer la **résilience des territoires** grâce à des **solutions répliquables** et concrètes mises en œuvre d'ici 2030 **par 100 collectivités « démonstrateurs »**

Types d'actions : CSA, IA, RIA

Cibles : Académiques, Industriels, Etats membres, collectivités territoriales

Mise en œuvre :

Les actions devront cibler 5 enjeux clefs (*Key Community Systems*) :

- Régénérer la communauté et l'infrastructure sociale
- Protéger la santé et le bien-être humain
- Restaurer la nature, la biodiversité et les services écosystémiques (lien avec les objectifs de la stratégie Biodiversité)
- Repenser la gestion de l'eau
- Protéger les paysages et assurer la durabilité des systèmes alimentaires (lien avec la stratégie de la Ferme à la Table.)

Les 5 conditions facilitantes seront :

- Faciliter des gouvernances inclusives et délibératives pour des transitions justes
- Assurer un accès aux données, à la connaissance et aux services numériques
- Renforcer l'éducation, la communication et une meilleure compréhension des changements de comportement
- Renforcer des économies circulaires et durables
- Mobiliser des fonds et des ressources

Liens : Rapport du Comité en charge de la mission Adaptation au changement climatique ([lien](#)).

Premier AAP envisagé dans les programmes de travail 21-23 :

- Soutien aux autorités locales et régionales à travers l'UE dans leur préparation aux obligations de la Loi Climat (CSA) – Budget 5M€ (cofinancement 100%) – Ouverture de l'appel : du 22/06/2021 au 20/10/2021. Le projet sélectionné aura pour objectif de préparer la mise en œuvre concrète de la Mission.
- Le programme de travail Horizon Europe sera amendé fin 2021 avec des appels à projet dédiés à la mise en œuvre de la Mission en 2022 et 2023

■ Mission Santé des océans, des mers ainsi que des eaux côtières et intérieures

Objectifs : d'ici à 2030, nettoyer les eaux marines et intérieures, restaurer les écosystèmes et les habitats dégradés, décarboniser l'économie bleue afin d'exploiter durablement les biens et services essentiels qu'elle fournit. Les sous-objectifs suivants seront visés :

- Solutions systémiques pour la prévention, la réduction, l'atténuation et l'élimination de la pollution marine, y compris les plastiques
- Transition vers une économie circulaire et bleue
- Utilisation et gestion durable des ressources océaniques
- Développement de nouveaux matériaux, y compris des substituts de plastiques biodégradables, de nouveaux aliments pour animaux et de nouvelles denrées alimentaires
- Aménagement de l'espace urbain, côtier et maritime
- Gouvernance des océans
- Economie des océans appliquée aux activités maritimes

Types d'actions : CSA, IA, RIA

Cibles : Académiques, Industriels, Etats membres, collectivités territoriales

Liens : Rapport Comité de mission Santé des océans, mers, eaux côtières et intérieures ([lien](#))

Premier appel envisagé dans les programmes de travail 21-23 :

- ◇ CSA : **Renforcer les capacités de démonstration de solutions innovantes** pour un océan, des mers et des eaux sains avec la participation transversale des citoyens et des parties prenantes - Budget 5M€ - Cofinancement 100%
- ◇ Ouverture de l'appel : 22 juin 2021 / Clôture : 14 septembre 2021

■ Mission Cancer

Objectifs : lutter contre le cancer à tous ses stades, de la prévention de la maladie au soutien aux survivants en passant par la prise en charge en soins palliatifs, **pour l'ensemble des tranches d'âge et des types de cancers**. L'objectif à terme est de sauver plus de 3 millions de vies d'ici 2030. 5 domaines :

1. Comprendre
2. Prévenir ce qui peut être évité
3. Optimiser le diagnostic et le traitement
4. Soutenir la qualité de vie
5. Garantir un accès équitable.

13 recommandations du Comité en charge de la mission Cancer :

- Lancer UNCAN.eu - une initiative européenne pour comprendre le cancer
- Développer un programme de recherche européen pour identifier les scores de risque génétique
- Soutenir des stratégies efficaces de prévention du cancer dans les États membres de l'UE
- Optimiser les programmes de dépistage et de détection et développer de nouvelles approches
- Mettre en œuvre des approches médicales personnalisées pour les patients en Europe
- Développer un programme de recherche européen sur les technologies de diagnostic précoce et de traitement mini-invasif
- Mettre en place un programme européen pour améliorer la qualité de vie des patients , de leur famille et des soignants, et des personnes à risque accru de cancer
- Créer un centre numérique européen pour que les patients y déposent leurs données pour des soins personnalisés
- Réaliser l'équité en matière de santé dans l'UE pour tout le continuum de la maladie
- Mettre en place un réseau d'infrastructures globales de lutte contre le cancer dans tous les États membres et entre eux afin d'améliorer la qualité de la recherche et des soins
- Soigner plus mieux les cancers enfants, adolescents et jeunes adultes :
- Accélérer l'innovation et créer des laboratoires axés sur l'oncologie pour vaincre le cancer
- Transformer la culture du cancer, la communication et le renforcement des capacités

Types d'actions qui seront proposées sur la totalité de la durée de la mission Cancer : IA, RIA, CSA.

Cibles : Académiques, Industriels, Etats membres

Liens : Rapport du Comité en charge de la mission Cancer ([lien](#))

Actions financées envisagées dans les programmes de travail 21-23 :

- ◊ CSA : Plateforme européenne **UNCAN.eu** pour mieux comprendre le cancer, favoriser les investissements académiques, industriels, nationaux, des innovateurs., impliquer les citoyens et living labs. Budget 5M€ - Cofinancement 100%

■ Mission Santé des sols et alimentation

Objectifs : afin d'atteindre la cible de **75% des sols en bonne santé d'ici 2030**, la mission se décline en 8 objectifs opérationnels :

- **Réduire la dégradation des terres**, telle que la désertification et la salinisation, en visant 50% de restauration des terres dégradées
- **Conserver et augmenter le carbone stocké par des puits de carbone naturels dans les sols, en ciblant une hausse de la** concentration carbone dans les terres cultivées de 0,1% à 0,4% par an (vs une diminution actuelle de 0,5% par an), et en réduisant la superficie des tourbières dont la capacité de captage du carbone diminue de 30% à 50%
- **Augmenter l'imperméabilisation nette des sols** (2,4% d'augmentation des sols à 0%) **et la réutilisation des sols artificialisés pour faire face à l'étalement urbain** (13% de réutilisation des sols à 50% pour atteindre 0% d'artificialisation des sols en 2050)
- **Réduire la pollution des sols et encourager leur restauration**, visant 25% de superficie agricole utilisée en agriculture biologique; réduction de 5% voire 25% des terres soumises à un risque lié aux produits chimiques ; doublant taux de restauration sites pollués
- **Prévenir l'érosion**: stopper l'érosion de 30% à 50% des terres ayant des taux d'érosion insoutenables
- **Améliorer la structure des sols afin d'améliorer la qualité des organismes présents** avec une cible de réduction 30% à 50% les sols des sous-sols à forte densité
- **Réduire l'empreinte globale européenne sur les sols**, en baissant de 20% à 40% l'impact sur les sols des importations de produits alimentaires, de bois et de biomasse
- **Accroître la connaissance sur la santé des sols à travers l'UE**, en intégrant ces sujets dans les programmes scolaires, en augmentant les formations des propriétaires terriens et des conseillers agronomes et en renforçant la compréhension de l'impact des choix du consommateur

Mise en œuvre : les missions s'articuleront autour de 4 socles (ou **Building Blocks**) :

1. **Co-création de connaissances et d'innovation dans des Living-Labs ou projets phares** : Pour favoriser une approche bottom-up des politiques publiques, la mission créera un réseau de *Living Labs* et de *projets phares*. Les *Living Labs* sont des espaces de co-innovation basés sur de la recherche participative et transdisciplinaire et réunissant tout type d'acteurs (propriétaires terriens, citoyens, élus, scientifiques...) pour développer des solutions et identifier les besoins pour la protection des sols. Des *projets phares* appliqueront sur le terrain des solutions développées. Dans un premier temps, la Mission entend développer entre 5 et 10 *Living Labs* et/ou *projets phares* par région, et à terme, de 10 à 15 par région et de 1000 à 2000 au niveau européen.
2. **Un suivi efficace de la santé des sols** qui reposera sur 8 indicateurs : Présence de polluants dans le sol, excès de nutriments et de sels; Stock de carbone dans le sol; Structure du sol, incluant la masse volumique du sol, l'absence d'étanchéité et d'érosion du sol; Biodiversité présente dans le sol; Nutriments et acidité du sol; Couvert végétal; Hétérogénéité du paysage; Couvert forestier
3. **La recherche et l'innovation au service de la santé des sols, au sein de 4 piliers** : Intégration et utilisation des connaissances actuelles; Accélérer l'innovation dans les technologies et les pratiques; Vers la résilience mondiale par l'éco-économie circulaire et l'adaptation des systèmes alimentaires et bioéconomiques ; Des programmes de suivi et de surveillance nouvelle génération.
4. **Engager les citoyens et les parties prenantes dans la démarche** en favorisant, par l'éducation, la communication et l'engagement citoyen, la connaissance des citoyens et parties prenantes sur les enjeux et problématiques liés aux sols.

Types d'actions : CSA, IA, RIA

Cibles : Académiques, Industriels, Etats membres, collectivités territoriales

Liens : Rapport du Comité en charge de la mission Santé des sols et alimentation ([lien](#))

Actions envisagées dans programme de travail 21-23 :

- Renforcer les capacités d'engagement, sensibilisation et connaissance sur la santé des sols (RIA) – Budget 5M€ (cofinancement 100%) – Ouverture de l'appel : du 22/06/2021 au 20/10/2021. Le projet sélectionné aura pour objectif de préparer la mise en œuvre concrète de la Mission.
- Le programme de travail Horizon Europe sera amendé fin 2021 avec des appels à projet dédiés à la mise en œuvre de la Mission en 2022 et 2023

■ Mission Villes climatiquement neutres et intelligentes

Objectifs : mettre en place **100 villes neutres en carbone à horizon 2030**

Mise en œuvre : chacune des 100 villes pionnières va signer un **Climate City Contract (CCC)**. C'est un contrat pour le climat adapté aux réalités de chaque ville et mis au point lors d'un processus de cocréation à tous les niveaux. L'objectif du CCC est :

- Exprimer l'ambition et l'engagement de toutes les parties impliquées
- Identifier les lacunes en matière de politique et de mise en œuvre afin de servir de base à une stratégie de transition
- Coordonner les parties prenantes et de responsabiliser les citoyens de la ville autour d'un objectif climatique commun
- Coordonner les autorités nationales/régionales et européennes afin de mettre en place les conditions juridiques, de gouvernance et financières nécessaires pour soutenir chaque ville
- Créer un guichet unique pour les négociations à plusieurs niveaux afin de faciliter l'action de la ville en faveur de la transition.

Cela s'adresse à toute ville européenne de taille moyenne ou quartier de grandes villes (50 000 habitants minimum, mais négociation en cours pour abaisser à 20 000 habitants).

Cibles : Académiques, Industriels, Etats membres, collectivités territoriales, citoyens

Processus en 3 phases :

1. Cocréer la candidature de la ville avec les citoyens, les autorités locales, les parties prenantes privées – Ressources de la ville et des partenaires
2. Cocréer le CCC avec les citoyens, les autorités locales, les parties prenantes privées, les régions, l'Etat, la Commission. L'objectif de ce CCC est de formaliser l'engagement de la ville pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2030 par des actions concrètes
3. Mise en œuvre du CCC

La Commission fournit une assistance durant les phases 1 et 2 : phase 1 (desk support) et phase 2 (assistance technique pour développer le CCC).

Types d'actions : CSA, IA, RIA

Liens : Rapport Comité de mission Villes climatiquement neutres et intelligentes ([lien](#))

3. Les partenariats

Objectifs : initiatives dans lesquelles l'Union européenne et les Etats membres s'engagent avec des acteurs privés et publics à soutenir conjointement le développement et la mise en œuvre d'un programme d'activités de **recherche et d'innovation**, afin de relever les défis mondiaux et de moderniser l'industrie.

Public cible : tout organisme public ou privé dont entreprises, autorités publiques (locales, régionales ou nationales), groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche, institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational, organisations et chercheurs de pays tiers, organisations internationales ou de la société civile....

Trois catégories de partenariats :

- **Les partenariats co-programmés** : établis sur la base de protocoles d'accord ou d'accord contractuels entre la Commission, les Etats membres et les partenaires (privés ou publics). Mis en œuvre à travers des appels Horizon Europe classiques
- **Les partenariats cofinancés** : établis sur la base d'une convention de subvention. Les Etats membres élaborent un programme commun à déployer sous leur responsabilité. Ils bénéficient des financements d'acteurs nationaux et d'un co-financement de l'UE. Taux de financement des bénéficiaires : 30% (voire 50% quand la recherche est faite dans le cadre du programme).
- **Les partenariats institutionnalisés** : établis uniquement lorsque les autres formes de partenariats sont inadaptées. Mise en œuvre sur la base d'un règlement du conseil de l'UE, d'une décision du parlement et du conseil de l'UE ou d'un règlement spécifique dans le cas des communautés de connaissance et de l'innovation.

Principes communs :

- Élaboration d'un document démontrant une vision stratégique commune des partenaires
- Transposition de la vision stratégique dans des programmes de travail annuels
- Cycle de vie clair avec des partenariats limités dans le temps
- Valeur-ajoutée européenne avérée
- Approche systémique : portefeuille d'activités allant au-delà de projets collaboratifs de R&I

Sélection des partenariats : 49 partenariats sur 5 domaines :

- Santé
- Numérique, industrie et espace
- Climat, énergie et mobilité
- Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement
- Partenariats transversaux : EIT KiCs, Innovative SMEs

Liens vers les partenariats candidats (date de lancement, catégorie et orientations stratégiques) : [ici](#)

4. Le Centre Commun de Recherche (JRC)

!! Actualisation à venir

Pilier III. L'Europe innovante

Doté de **13%** du budget général du programme Horizon Europe (soit **11.937 Mds €**), le Pilier III vise à soutenir l'innovation en articulation avec les échelons nationaux et locaux par :

- La création d'un **Conseil européen de l'innovation** (EIC)
- L'organisation des **écosystèmes européens d'innovation** (EIE)
- **L'Institut Européen de technologie** (EIT)

1. Conseil européen de l'Innovation (EIC)

Objectifs : l'EIC, doté de 8,752 Mds €, vise à identifier et à soutenir les technologies et les innovations de rupture ayant le potentiel de s'étendre à l'échelle internationale et de se développer rapidement. Il soutient toutes les étapes de l'innovation, de la recherche fondamentale sur des technologies de pointe, à la validation et la démonstration d'innovations pour répondre aux besoins actuels, au développement des start-ups et des PME.

Bénéficiaires : universités, centres de recherche, PME, startups, partenaires industriels, implantées dans un Etat membre de l'Union européenne ou un pays associé à Horizon 2020.

Types d'actions et financements UE, 3 instruments :

Pathfinder pour la recherche avancée et à haut risque sur les technologies de pointe qui ont le pouvoir de transformer l'économie et la société, avec une stratégie claire sur l'exploitation des résultats : **100%** des dépenses éligibles

- TRL 1 à 4
- Budget du projet : 3 M€ (voire plus si justifié)
- Consortium d'au moins 3 partenaires,
- Durée moyenne du projet : 3-4 ans

Transition pour transformer les résultats de la recherche en opportunités d'innovation : de l'étude de faisabilité technologique à la démonstration en environnement industriel : **100%** des dépenses éligibles du laboratoire vers l'entreprise

- Mise en valeur des résultats générés par des projets Pathfinder/ FET ou ERC permettant de développer une innovation de rupture / un nouveau business model
- Projets mono-bénéficiaires (pas grands groupes) ou des petits consortiums (2-5 partenaires)
- Budget indicatif par projet : 2,5 M€ (possible dès 0,5 M€)
- TRL de 4 à 6

Accélérateur pour les entreprises individuelles qui souhaitent développer et mettre à l'échelle des innovations de pointe à haut risque et à fort impact. : **70%** des dépenses éligibles

- Cibles : start up et entreprises innovantes à développement rapide, avec stratégie élaborée
- TRL 5-6 à 8 pour la partie subvention, et à 9 pour la partie equity.

Actions financées : activités de R&D, prototypage, démonstration, essais, commercialisation...

Mode de financement : subvention (jusqu'à 2.5M€, durée 24 mois) ou investissement (jusqu'à 15 M€) en fonds propres, avec une prise de participation de la Commission européenne =< 25%

Mode de dépôt : en continu pour le dossier court, puis 2 cut-off pour le dossier complet (9/06/21 et 6/10/21)

Etape 1 : dossier court + slides + vidéos. Evaluation en continu sur la capacité à disrupter un marché et le potentiel de croissance, avec timing et équipe adéquats.

Etape 2 : préparation d'un BP (accès à coaching) et dépôt possible dans les 12 mois après le passage de l'étape 1 sur dossier court.

Etape 3 : 2 cut-off en 2021, la prochaine étant le **6 octobre**. Choix à ce moment de déposer sur 'EIC open' ou 'EIC challenge'.

Etape 4 : Entretiens devant le jury composé d'experts, d'entrepreneurs, de spécialistes de l'innovation, d'investisseurs expérimentés (jusqu'à 6).

Illustration : Instrument PME Phase 2 : [KINNOV THERAPEUTICS](#) + [Vidéo](#) partage expérience EIC ACCELERATOR)

Lien vers le programme de travail EIC 2021 : [Lien](#)

2. Ecosystèmes européens d'Innovation (EIE)

Objectifs : créer des écosystèmes d'innovation plus connectés et efficaces en soutenant le développement des entreprises et boostant l'innovation pour relever des challenges de manière responsable. Ce programme s'articule en 3 destinations :

1. **CONNECT** : création d'écosystèmes d'innovation interconnectés à travers l'Europe en s'appuyant sur les forces déjà existantes des écosystèmes et en attirant des nouveaux acteurs et territoires, moins bien représentés, pour définir et mettre en place des actions collectives au bénéfice de la société, incluant la transition digitale, écologique et sociale.
2. **SCALEUP** : renforcement de la connectivité des réseaux, au sein/entre, les différents écosystèmes d'innovation pour une croissance d'entreprise durable à haute valeur sociale.
3. **InnovSMEs** : soutien des PME innovantes pour accroître leur capacité et productivité en recherche et innovation et être intégrées dans les chaînes de valeur mondiales et dans de nouveaux marchés.

Budget : 459 millions €

Types d'actions : CSA, RIA, Programme Cofund action

Actions envisagées

- Soutien à des programmes conjoints d'activités d'innovation ou de business accélération mis en œuvre par les acteurs nationaux et locaux
- Mobilisation d'outils spécifiques (Horizon Results Platform, Innovation Radar)
- Actions pour encourager un cadre réglementaire harmonisé pour les start-ups UE
- Éducation à l'entrepreneuriat et promotion des carrières entrepreneuriales internationales
- Actions pour renforcer l'accès au capital, à l'investissement et au scale-up, en particulier dans les écosystèmes les moins bien développés

Bénéficiaires : tout type d'entreprise, centre technologique et de recherche, université, cluster, incubateur/accélérateur, organisme de formation, etc.

Cofinancements européens : de 50% à 100%

Appels ou autre programme similaires ou ayant la même cible :

Caractérisé par sa forte transversalité, ce volet a vocation à s'appuyer sur les complémentarités avec des programmes européens, nationaux, régionaux, ou privés. Par exemple :

- Au sein du pilier 3, les écosystèmes auront pour rôle majeur de fonctionner comme interface et pont entre l'institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et le Conseil européen de l'innovation (EIC) ;
- Les partenariats et missions prévus dans le programme Horizon Europe ;
- Les autres politiques et priorités européennes, les instruments de la politique de cohésion tels que les stratégies de spécialisation intelligentes régionales.

Lien vers le programme de travail EIE 2021-2022 : [lien](#)

3. Institut européen de Technologie (EIT)

L'Institut européen d'innovation et de technologie (*European Institute of Innovation and Technology - EIT*) est une structure européenne *indépendante*, créée en 2008 et basée à Budapest (Hongrie). Son rôle est d'articuler les sphères de la recherche, de l'éducation et de l'innovation (« **triangle de la connaissance** »). Ce volet est doté de 2,726 milliards d'euros pour 2021-2027.

Objectifs : renforcer la capacité d'innovation de l'Europe et faire face à la fragmentation en créant des synergies entre les différentes communautés de l'innovation en Europe afin d'attirer les talents et de générer de la masse critique.

Le rôle des **communautés de la connaissance et de l'innovation** (*Knowledge and Innovation Communities - KIC*) est d'identifier des solutions à des défis mondiaux.

Organisation et mise en œuvre : les KIC sont des **partenariats institutionnalisés**. Chaque KIC est organisée autour de *centres de colocation* dans les pays partenaires. Ces centres représentent des pôles géographiques organisés sur une thématique pour l'intégration des différents acteurs du "triangle de la connaissance" et mènent plusieurs activités. Leur particularité porte sur l'existence d'activités en matière d'enseignement supérieur dans la chaîne de valeur de l'innovation.

Types d'activités des KIC :

- Éducation : **formation diplômante** (master, doctorat) et formation continue avec la création de diplômes conjoints dans des secteurs émergents
- Transfert de technologies : accélération de la **mise sur le marché de solutions innovantes** pour l'économie et la société et répondre aux problématiques sociétales mondiales.
- Entreprenariat : **formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat** et soutien à la création de start-ups.

Des synergies sont encouragées avec d'autres volets d'Horizon Europe (actions Marie Skłodowska Curie du pilier 1, missions du pilier 2 et EIC du pilier 3)

Panorama des KICs :

Une **KIC Industries culturelles et créatives** est en cours de création, mais **8 KIC sont déjà opérationnelles** :

- Climat : [Climate KIC](#)
- Numérique : [EIT Digital](#)
- Agroalimentaire : [EIT Food](#)
- Santé : [EIT Health](#)
- Énergie durable : [EIT InnoEnergy](#)
- Industrie : [EIT Manufacturing](#)
- Matières premières : [EIT RawMaterials](#)
- Mobilité Urbaine : [EIT Urban Mobility](#)

Une **KIC "industries culturelles et créatives"** est en cours de préparation pour 2021/2022.

Bénéficiaires : Universités, organismes de recherche, entreprises, institutions financières, collectivités.

Site Internet EIT : [lien](#)

Lien vers les opportunités EIT : [lien](#)

Pilier IV. Elargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche

Le Pilier IV, transversal, sous-tendra l'ensemble du programme-cadre avec un **budget** de **3.212 Mds €** pour la période 2021-2027.

Il soutiendra les activités qui contribueront à attirer des talents, favoriser leur circulation et à prévenir l'exode des compétences hors de l'Union européenne. Ce pilier mettra également l'accent sur une Europe plus innovante, respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes et qui encourage la coopération transnationale.

Il s'articulera autour de deux volets :

- **Elargir la participation et propager l'excellence** (budget : 2.8 Mds €)
- **Réformer et consolider le système européen de R&I** (budget : 370 M €)

!! Actualisation à venir

Partie 2. Participer au programme

Cette deuxième partie du guide couvre la question de la participation au programme en abordant :

1. Règles de **participation**
2. **Couverture géographique et coopération internationale**
3. Règles de **propriété intellectuelle**

1. Règles de participation

Extrêmement compétitif, ce neuvième programme-cadre européen s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur, Horizon 2020 : les propositions financées sont évaluées sur le triptyque habituel de **l'excellence scientifique, l'impact et la qualité de la mise en œuvre proposée**.

Les projets devront notamment **se distinguer de partenariats purement académiques** et produire de l'innovation en se rapprochant davantage des marchés et donc des **partenaires privés**, mais également de toute la chaîne de valeur et notamment des **utilisateurs finaux** des résultats. Les projets doivent être portés par un consortium d'au moins **3 entités légales** issus d'Etats membres ou états associés différents. Les entités légales doivent être **indépendantes** les unes des autres. La liste des Etats membres et des états associés est disponible sur le portail de la Commission Européenne. La subvention accordée par la Commission Européenne se fait via un taux unique, et dans la majorité des appels à **100% des coûts éligibles**. Elle a mis en place des outils de simplification pour l'élaboration et la justification des projets.

2. Couverture géographique et coopération internationale

La **coopération internationale** est un **enjeu stratégique transversal** du programme Horizon Europe. Le programme vise à faire face, collectivement, aux défis mondiaux, à accéder aux meilleurs viviers internationaux de talents, d'expertise et de ressources et enfin à accroître l'offre et la demande de solutions innovantes.

Les règles d'éligibilité des pays au programme HORIZON EUROPE sont prévues par **l'article 12** (règles de participation) du règlement établissant le programme.

Le programme est **ouvert aux acteurs du monde entier** : chaque entité établie dans un pays tiers non associé à l'UE est éligible. Toutefois, le *financement* de sa participation ne sera pas toujours automatique. Ce financement dépend du niveau de développement économique du pays tiers :

- Pays industrialisé ou économie émergente (USA, Brésil, Chine, Inde...) : financement non automatique (sauf condition particulière prévue par un accord de coopération)
- Pays à revenu faible ou moyen : financement automatique

Des pays tiers peuvent bénéficier d'accords **d'association**. **4 catégories de pays associés** :

- Pays membres de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) et membres de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) = association entière
- Pays en voie d'adhésion, candidats et candidats potentiels = association entière
- Pays couverts par la politique européenne de voisinage = association entière ou partielle
- Pays tiers et territoires remplissant un ensemble de critères = association entière ou partielle. Pour cette dernière catégorie (d), des négociations sont toujours en cours (ex : la Suisse).

Pour les acteurs français, la nouveauté majeure est l'intégration des **régions ultrapériphériques** parmi les Etats et régions éligibles aux dispositifs d'élargissement : Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin.

A noter que l'UE cherche à approfondir la coopération internationale avec certaines zones. Ainsi, **l'Initiative pour l'Afrique** (300 M€ en 2021-2022) vise à renforcer le partenariat entre l'UE et l'Union africaine en matière de R&I, en particulier pour les priorités suivantes : santé, transition verte, innovation-technologie et capacités scientifiques.

La liste des pays éligibles au programme Horizon Europe est définie par le texte de chaque appel à propositions. Cette liste est consultable sur le [site coopération internationale](#) de la Commission européenne.

3. Propriété intellectuelle

Le programme Horizon Europe poursuit l'effort initié par Horizon 2020 en mettant l'accent sur **la science ouverte et l'accès aux résultats et aux données des recherches** par les différentes parties prenantes. Horizon 2020 a permis la mise en place d'une politique d'accès ouvert. Horizon Europe ira plus loin encore en exigeant un accès ouvert immédiat aux publications et aux données ainsi qu'aux plans de gestion des données issues de la recherche. L'objectif de l'ouverture des recherches est de mener à la constitution d'un écosystème de communication universitaire innovant et durable, permettant à l'Union européenne d'accroître son efficacité et sa compétitivité en matière de recherche et d'innovation.

Les propositions qui retiendront l'attention des évaluateurs, seront celles qui réuniront les partenaires les plus compétents pour répondre aux impacts attendus, et proposeront des dynamiques d'implication active des partenaires.

La Commission Européenne fixe pour objectif d'accroître et de maximiser l'impact scientifique, environnemental, sociétal et économique du programme-cadre. Les projets devront également parfois répondre à « **l'approche multi-acteurs** », concept développé par la Commission Européenne requérant co-construction et appropriation des résultats et de l'innovation par les acteurs de terrain et qu'elle souhaite voir renforcée sous Horizon Europe.

Partie 3. Accompagnement des porteurs

Cette partie du guide aborde l'accompagnement dont disposent les porteurs de projet en Région Centre-Val de Loire notamment :

1. Au niveau **national** (PCN)
2. Au niveau **régional** Centre-Val de Loire (Réseau Euclide)

■ Accompagnement des porteurs de projet Horizon Europe en Région Centre-Val de Loire

La participation à un projet européen requiert une bonne maîtrise des procédures et des dispositifs, ainsi qu'un important réseau. Pour mener à bien un engagement dans un projet européen, il est opportun pour un porteur d'être accompagné, de l'émergence de l'idée jusqu'à la mise en œuvre de l'opération.

Aujourd'hui des structures compétentes, au niveau national et régional, peuvent accompagner les acteurs des territoires dans la préparation et la gestion d'un projet européen. Ces structures ont pour mission d'informer, orienter et appuyer les porteurs dans leurs démarches européennes. L'objectif final est d'**inciter et d'accompagner les acteurs français à s'orienter et à coordonner davantage de projets européens en matière de recherche et d'innovation**. Cet objectif est conforme au plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation.

En France, les porteurs peuvent être accompagnés par le réseau des Points de Contact Nationaux (P.C.N.) animé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (M.E.S.R.I.). Au niveau régional, le réseau Euclide a aussi pour ambition d'accompagner les acteurs dans leurs projets de recherche et d'innovation liés au programme Horizon Europe.

1. Accompagnement au niveau national : le réseau des P.C.N.

Ce réseau vise à soutenir les porteurs français d'Horizon 2020. Il doit sensibiliser et encourager les membres de la communauté de la recherche et de l'innovation à s'engager dans des programmes européens.

Les P.C.N. ont pour mission :

- Informer et de sensibiliser les acteurs aux opportunités de financement Horizon Europe liées à leurs projets
- Conseiller, appuyer et former aux modalités de fonctionnement du programme
- Orienter éventuellement vers d'autres dispositifs, nationaux et européens, susceptibles de mieux satisfaire leurs besoins et vers les structures ressources correspondantes

L'appui apporté par les PCN doit permettre in fine une **montée en compétence** des acteurs dans le montage et la conduite d'un projet Horizon Europe. Les PCN organisent régulièrement des actions d'informations sur les opportunités offertes par le programme (appels à propositions thématiques, aspects techniques...) ou sur des points plus particuliers (coopération internationale). Ils peuvent également fournir des premiers renseignements par contact direct, orienter, aider dans la recherche de partenaires, mettre en relation avec des homologues européens, conseiller sur des points techniques (montage de projet, éligibilité, financement, réglementation, expertise sur l'opportunité d'un projet...) et apporter des outils (ex. fiches pratiques juridiques et financières, manuel du candidat, modèles de contrat de subvention...).

Les PCN français sont des consortia d'acteurs chargés d'apporter une réponse aux porteurs de projets pour chacune de ces missions. Pour le programme Horizon 2020, il existait une vingtaine de PCN. Pour Horizon Europe, il est prévu un resserrement de ce nombre et une professionnalisation renforcée des PCN.

Le P.C.N. qui vous concerne est sur le site national du programme : [lien](#).

2. Au niveau régional : le réseau EUCLIDE

Créé en 2017, le Réseau **EUCLIDE** (EUrope Centre-val de Loire Innovation, Développement, recherche) réunit **différents types de partenaires du territoire régional** :

- La [Région Centre Val de Loire](#), collectivité territoriale initiatrice et coordinatrice du réseau
- Son agence régionale de développement économique et d'innovation : [Dev'up](#)
- Les Universités de Tours, d'Orléans, le CNRS et l'INSA, regroupés dans leur [Cellule Mutualisée Europe Recherche \(CMER\)](#)
- Plusieurs structures de recherche : le [BRGM](#), [l'INRAE](#), etc.
- Les pôles de compétitivité et clusters : [DREAM](#), [Cosmetic Valley](#), [Polymeris](#), [Vegepolys](#), [S2E2](#), [Polepharma](#)
- Un acteur économique et consulaire : la [Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire](#)
- Le [Studium](#), structure d'accueil de chercheurs internationaux
- La [DRARI](#) (délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation).

Le Réseau Euclide a pour ambition d'offrir un meilleur accompagnement aux acteurs du territoire pour monter des projets européens en matière de R&I en unissant les compétences de l'ensemble des partenaires. Ce réseau régional est porté par la volonté de chacun de :

- Améliorer la participation des acteurs régionaux aux programmes R&I européens
- Promouvoir Horizon Europe : partager, échanger et capitaliser les informations
- Mutualiser les actions entre partenaires
- Fournir de l'aide à la décision aux pouvoirs publics en matière d'accompagnement aux projets européens de RDI

La coordination des travaux du réseau est « tournante » et assurée chaque année par un membre différent du réseau. Par une meilleure connaissance des missions de chacun, les membres du réseau Euclide cherchent à mieux coordonner leurs actions d'information, animation, accompagnement, communication, leurs conseils auprès de leur public respectif : chercheurs et laboratoires, établissements d'enseignement supérieur, entreprises, collectivités, associations, ...

Depuis sa création, les partenaires du réseau Euclide se rencontrent régulièrement et ils ont déjà organisé plusieurs forums relatifs au programme Horizon 2020. Avec Horizon Europe, Euclide entend poursuivre et renforcer la collaboration afin d'inciter et accompagner encore davantage les acteurs régionaux à s'engager et coordonner des projets européens de recherche et d'innovation. Ainsi, ils souhaitent développer des outils, tel que le présent guide, une aide à la recherche de partenaires, un tableau de suivi des porteurs engagés dans des projets... afin d'améliorer la qualité des services apportés aux porteurs et de disposer d'une meilleure visibilité.

Contactez le réseau EUCLIDE : Une adresse mail a été mise en place pour contacter EUCLIDE et être en lien avec le membre du réseau le plus pertinent en fonction du besoin ou de la thématique : [**europecvl@reseau-euclide.fr**](mailto:europecvl@reseau-euclide.fr)

Le dispositif régional d'accompagnement des porteurs de projets européens : [Project'Eur](#)



La Région Centre-Val de Loire (Direction Europe-International) entend contribuer à l'objectif général d'augmentation du nombre de projets européens par des acteurs français par la mise en place d'un nouveau dispositif : **Project'Eur**. Ce dispositif de soutien vise à mettre un consultant à disposition de porteurs de projets. Ce professionnel est chargé d'aider le porteur dans la rédaction de son dossier de candidature.

Contacts : [Charline Vallée](#) et [Florence Gauthier](#) (Région Centre-Val de Loire)

Le réseau Entreprise Europe Network (EEN)

Ce réseau est dédié à l'accompagnement des porteurs de projets notamment les entreprises innovantes, durables, et avec une stratégie d'internationalisation. Il a été mis en place par la Commission Européenne en 2008. Il est aujourd'hui composé de plus de 3000 conseillers, dans plus de 66 pays à travers le monde. Une entreprise souhaite valoriser ses compétences dans des partenariats européens, ou recherche une compétence, un savoir-faire, ou une expertise pour compléter son équipe ?

Cette mise en relation pour les entreprises européennes de R&D s'effectue via un service de recherche de compétences, et de diffusion de profils technologiques. (Les services EEN sont financés par la Commission Européenne et la Région Centre-Val de Loire).

En pratique :

- Se rapprocher de son point de contact européen régional
- Un simple entretien téléphonique suffit
- Après validation de l'entreprise, l'annonce est publiée sur le réseau
- Les « marques d'intérêt » reviennent au point de contact européen régional, qui valide au préalable avec l'entreprise la mise en relation avant tout envoi de coordonnées.

Contacts EEN en région Centre-Val de Loire : [Gonda de Bruin](#) (CCI Centre-Val de Loire) et [Dev'Up](#)

Partie 4. Ressources, liens utiles, glossaire

Cette partie du guide aborde les ressources dont disposent les porteurs de projet en Région Centre-Val de Loire notamment via :

1. Les **liens utiles**
2. Le **Glossaire**

1. Liens utiles

Contacteur le réseau EUCLIDE : Une adresse mail a été mise en place pour contacter EUCLIDE et être en lien avec le membre du réseau le plus pertinent en fonction du besoin ou de la thématique : [**europcvl@reseau-euclide.fr**](mailto:europcvl@reseau-euclide.fr)

Informations générales sur HORIZON EUROPE

Retrouvez des actualités, les appels à projets, les évènements d'informations organisés sur les appels à projet, des boites à outils et fiches pratiques juridique et financières...

- > [Portail](#) de la Commission européenne sur Horizon Europe
- > [Portail](#) français du programme européen pour la recherche et l'innovation

Programmes de travail Horizon Europe 2021-2022 : [Lien](#)

Gouvernance du programme Horizon Europe :

- > Direction Générale Recherche et Innovation de la Commission européenne : [Organigramme](#)

Accompagnement des chercheurs en mobilité & offres d'emploi :

- > [EURAXESS](#)

Plateformes de recherche de partenaires

- > Directement sur [l'appel à projet](#)
 - [Réseau Ideal-Ist](#) pour TIC
 - [Réseau Net4 society](#) pour Sciences humaines et sociales
 - [Réseau Fit for Health](#) pour santé
 - [Réseau NMPTeAm](#) pour NMP
 - [Réseau S2eren](#), pour Sécurité
 - [Réseau People Network+](#) pour Mobilité
 - [EroRis-Net+](#) pour Infrastructures
 - [ETNAPlus](#) pour les transports

Déposer un projet européen

- > Manuel en ligne [SEDIA – Funding and tenders opportunities](#) en fonction des grandes étapes :
 - Déposer une proposition de projet (Trouver l'appel à projet, trouver ses partenaires, enregistrer son organisation, soumettre sa proposition)
 - L'évaluation et la signature du contrat (Critères d'admission et de vérification, évaluation de la proposition, la préparation du contrat et la signature du contrat)
 - La vie du projet (les documents à conserver, les avenants, les rapports et les demandes de paiement, les livrables, la dissémination, la communication, audits)
- > Comment déposer un projet : [lien](#)
- > Trouver l'appel à projet : [lien](#)

Devenir expert évaluateur auprès de la Commission

- S'enregistrer sur le portail du participant
- Le contrat et indemnisation
- Le rôle de l'expert
- > [lien](#)

Les documents stratégiques

- [Règlement Horizon Europe](#) : *Regulation of the European parliament and of the Council establishing Horizon Europe - Framework Programme for Research and Innovation, laying down its rules for participation and dissemination-General Approach (18.12.2020)*
- [Plan Stratégique](#) 2020-2024 de la DG Recherche et Innovation

Les orientations stratégiques

- Cluster 1 [Health](#)
- Cluster 2 [Culture, Creativity and inclusive society](#)
- Cluster 3 [Civil Security for Society](#)
- Cluster 4 [Digital, Industry and Space](#)
- Cluster 5 [Climate, Energy and Mobility](#)
- Cluster 6 [Food, Bioeconomy, Natural resources, Agriculture and Environment](#)

Dispositif d'accompagnement régional Centre-Val de Loire au montage de projet européen : [Project'Eur](#)

La Région Centre-Val de Loire entend contribuer à l'objectif général d'augmentation du nombre de projets européens par des acteurs français par la mise en place d'un nouveau dispositif : [Project'Eur](#).



Ce dispositif de soutien vise à mettre un consultant à disposition de porteurs de projets. Ce professionnel est chargé d'aider le porteur dans la rédaction de son dossier de candidature.

2. Glossaire

Action de recherche et d'innovation (RIA)

Taux de financement : 100%

Consiste à établir de nouvelles connaissances, à explorer la faisabilité d'une technologie, produit, procédé, service, solution, nouveau ou amélioré.

Ces activités peuvent inclure de la recherche fondamentale et appliquée, du développement et de l'intégration de technologie, des essais et la validation d'un prototype à petite échelle dans un laboratoire ou un environnement simulé. Les projets peuvent inclure des activités de démonstration ou pilotes directement liées mais limitées et visant à montrer la faisabilité technique dans un environnement presque opérationnel.

Durée moyenne des projets **de 36 à 48 mois**.

Action d'innovation (IA)

Taux de financement : 70%.

Consiste à produire des plans, arrangements, concepts pour un produit, procédé, service nouveau ou amélioré.

Ces activités peuvent inclure prototypage, essais, démonstration ou pilotes (visé à valider la viabilité technique et économique dans un environnement (presque) opérationnel), validation du produit à grande échelle, première commercialisation. Les projets peuvent inclure des activités limitées de recherche et de développement.

Durée moyenne du projet de **30 à 36 mois**.

Action de coordination et de soutien (CSA)

Taux de financement : 100%.

Consiste principalement en mesures d'accompagnement comme la standardisation, dissémination, sensibilisation et communication, mise en réseau, services de coordination et de soutien, dialogues politiques et exercices d'apprentissage mutuel et études.

Elle peut inclure des études de design pour de nouvelles infrastructures et des activités complémentaires de planning stratégique, mise en réseau et coordination entre programmes dans différents pays.

Durée moyenne du projet de **12 à 30 mois**.



LE STUDIUM
Loira Valley
Institute for Advanced Studies

